



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARPENTER LES SENTIERS DES TRANSITIONS AU SERVICE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

N O

**ARPENTER LES SENTIERS DES
TRANSITIONS AU SERVICE DE
LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

NATIONALE





TE

Marie-Christine Jaillet, CNRS-LISST, Principal Investigator de POPSU Transitions

et

Sabine Barles, Université Paris 1, Géographie-Cités

Xavier Desjardins, Sorbonne Université, Médiations

Renaud Le Goix, Université Paris Cité, Géographie-Cités

Magali Talandier, Université Grenoble Alpes, PACTE

Gilles Pinson, Sciences Po Bordeaux, Centre Emlile Durkheim.



Le constat d'une Planète Terre mise en danger par la hausse des températures ne fait plus débat, tant ses conséquences sont désormais appréhendables par chacun « à hauteur d'homme », en raison de l'augmentation, en nombre et en intensité, des dérèglements climatiques. Il se traduit par la nécessité de réduire l'empreinte carbone des activités humaines. À ce premier constat, il faut en ajouter un autre : celui de la prise de conscience que les ressources « naturelles » du sol et du sous-sol de cette même Planète Terre ne sont pas illimitées, s'épuisent, sans renouvellement possible pour nombre d'entre elles et que leur exploitation a fragilisé, détruit aussi, écosystèmes et biodiversité. Cette crise écologique aux dimensions économiques, sociales et politiques oblige à repenser la trajectoire de nos sociétés et de leur développement. D'ores et déjà, certaines régions du globe sont inhabitables et l'habitabilité d'autres fortement interrogée. Si la réalité de cette crise, et l'urgence à y apporter des réponses ne font pas de doute, la nature des transformations en jeu est, elle, loin de faire consensus.

SOMMAIRE

« LES CHEMINS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE » COMME « FIL ROUGE » DU PROGRAMME	6 / 14
AFFIRMER QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST AU CŒUR DU PROGRAMME NE DISPENSE PAS CEPENDANT D'INTERROGER SES FONDEMENTS	7 / 14
AXE 1. DOCUMENTER LA « TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN ACTION » ET EN APPRÉCIER LES EFFETS	8 / 14
AXE 2. UNE PREMIÈRE ESQUISSE D'UN CADRE COMMUN DE QUESTIONNEMENT	9 / 14
AXE 3. LA RECONDUCTION D'UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE, MAIS DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE TRAVAIL	11 / 14

Même si le chemin des « mots aux actes » peut sembler long et n'être pas à la hauteur de l'enjeu, néanmoins, l'heure est à la mobilisation, des États, de leurs gouvernements, des pouvoirs locaux, des acteurs économiques et de la société dans ses différentes composantes, institutionnelles, associatives, citoyennes, pour engager les « transitions » nécessaires. En France, elle s'est traduite par la mise à l'agenda des politiques publiques de nouvelles orientations et priorités qui ont fait l'objet de nombreuses annonces et initiatives ces derniers mois : accélération de la réduction des émissions des gaz à effet de serre d'ici 2030 ; engagement dans une planification écologique ; « plan eau », « plan de sobriété énergétique », « plan d'action pour la biodiversité et la restauration des écosystèmes », etc. Les pouvoirs locaux, de leur côté, ne sont pas en reste. Et ce, d'autant qu'ils ont eu à gérer, « sur le terrain », les conséquences d'un certain nombre de crises (« gilets jaunes », COVID 19, « crise énergétique » provoquée par la guerre en Ukraine) qui, de diverses manières, ont partie liée à la crise écologique et qui ont interrogé leurs politiques de développement et d'aménagement.

C'est dans le contexte de ce bouleversement des priorités de l'action publique et de ses implications sur ses modes de penser et de faire que ce nouveau programme *POPSU (POPSU Transitions)* s'inscrit : il a pour objet de s'intéresser à la manière dont l'impératif de « transition » est mis concrètement en actions sur les territoires, et en particulier sur celui des grandes villes et de leurs aires d'influence et de projet.

« LES CHEMINS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE » COMME « FIL ROUGE » DU PROGRAMME

« Tout est transition ». Ainsi accolée aux nombreux défis auxquels nos sociétés sont désormais confrontées, la transition est aussi bien devenue un impératif économique que social, démographique, numérique, démocratique ou encore écologique, etc. Il est difficile d'en rester à un tel inventaire qui banalise ce qui, au regard du devenir des sociétés humaines, doit désormais être considéré comme premier, soit la transition écologique, en raison de l'urgence que revêtent les effets du dérèglement climatique sur l'organisation sociale, économique et territoriale comme sur le fonctionnement démocratique de nos sociétés. Cette urgence a conduit à mettre les questions énergétique, climatique et environnementale à l'agenda tant international (COP 21, etc.) qu'europpéen (« Green deal ») ou national.

C'est donc bien la transition écologique (dans ses différents registres : climatique, environnemental, énergétique) qui est placée au cœur de ce nouveau programme *POPSU* ainsi que ses effets. En conséquence, le spectre des disciplines invitées à y participer est appelé à s'élargir. Mais il n'entend pas pour autant cantonner l'expertise des SHS à la seule question qui leur est souvent adressée : celle de « l'acceptation/appropriation sociale », voire de « la soutenabilité sociale » de la transition écologique. Si comprendre comment la société, dans ses différentes strates, s'approprie ses enjeux et se mobilise est en effet indispensable pour que la transition écologique advienne, ce n'est pas le seul sujet sur lequel leurs compétences sont légitimes et seront requises. Bien que dans de nombreux programmes pluridisciplinaires, ce soit la place qui leur est assignée, ici, l'ambition du programme est aussi de les solliciter pour qu'elles participent à la production d'un diagnostic éclairé sur les enjeux environnementaux, sur les leviers de transition et, ainsi, aider à formuler de nouvelles préconisations pour l'action.

POPSU Transitions se propose plus particulièrement d'observer comment les acteurs territoriaux appréhendent la crise écologique et y répondent, en s'engageant dans des « chemins de transition ». Pour autant, la crise écologique, comme les réponses qui lui sont apportées, ne peuvent pas être saisies indépendamment de leurs effets spatiaux, politiques, économiques et sociaux. Il s'agit donc bien là de considérer la transition écologique dans sa dimension systémique, en prenant en compte l'ensemble de ces éléments.

AFFIRMER QUE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EST AU CŒUR DU PROGRAMME NE DISPENSE PAS CEPENDANT D'INTERROGER SES FONDEMENTS

Outre que le terme même de transition est pour le moins peu précis, qu'il tend à euphémiser la nature des changements attendus, - les sociétés humaines pourraient passer ainsi, « paisiblement », sans vraie rupture ou bifurcation, d'un état à un autre-, son « abus » affaiblit sa portée opératoire et laisse penser qu'un vaste mouvement de transformation est en cours -puisque la transition est partout-, porté par les politiques publiques. Pour le moins, ces deux attendus méritent d'être interrogés.

D'une part parce que nombre de travaux pointent l'incompatibilité entre les modalités actuelles du développement économique comme urbain et le maintien des sociétés humaines dans des conditions décentes de vie pour toutes et tous. Il ne s'agirait donc pas simplement d'engager les sociétés dans une transition « douce » comme « allant de soi », mais bien d'envisager leur adaptation - vocable qui mobilise un autre registre sémantique - à un monde « fini », au sens où les ressources de la planète terre ne sont pas inépuisables et leurs conditions actuelles d'exploitation une menace pour la survie de l'humanité. L'exigence de sobriété qui en découle nécessite alors de reconsidérer les fondements même du développement, de réduire la production et la consommation aux limites planétaires.

D'autre part, parce que si l'on suit les tenants de la socio-écologie (socioecological studies), pour laquelle l'histoire des sociétés humaines a obéi à une succession de régimes associant à un type d'énergie, un type d'activité économique et un mode d'organisation sociale, c'est à un changement radical de régime énergétique qu'il faudrait parvenir avec pour effet une transformation tout aussi radicale de la société et de son économie. Les mêmes considèrent qu'aucun processus de transition socio-métabolique allant dans le sens de la soutenabilité n'est aujourd'hui « véritablement » à l'œuvre. *A contrario*, ils soulignent les limites de la « transition en action »¹, estimant plutôt que le régime socio-écologique actuel, industriel, se renforce.

Aussi, dans un champ marqué tant par des controverses scientifiques que par des oppositions idéologiques, le programme *POPSU Transitions* s'attachera à mettre en débat quelques définitions charpentées de la transition écologique afin de clarifier ce qu'elle recouvre et de permettre à la communauté de travail qu'il réunira, de disposer d'un socle commun de références. Il entend, en la matière, contribuer à ce que la crise écologique et les « problèmes » qu'elle soulève, tel qu'ils sont appréhendés par les chercheurs, et par les acteurs pour leur apporter des réponses (par des « chemins de transition »), soient posés de la manière la plus juste et documentée que possible. Il se propose également de retenir comme postulat d'observer les changements à l'œuvre, en matière de transition écologique, à l'aune de l'adaptation aux limites planétaires en lieu et place de l'adaptation au changement climatique, sans nier pour autant que l'atténuation du réchauffement climatique demeure un enjeu majeur.

¹ Parmi ces limites invoquées : un faible effet de certaines politiques dites environnementales ou écologiques sur les problèmes qu'elles sont supposées traiter ; une focalisation sur les enjeux énergétiques et climatiques contre performante pour d'autres questions environnementales tout aussi voire plus importantes ; une sous-évaluation de la question de la sobriété au profit de l'efficacité ; une limite à la déclinaison locale des politiques climatiques ; une sous-estimation des implications spatiales de la transition ; une limite du « solutionnisme technologique » ; une interrogation sur l'avènement de la compensation comme mode de régulation des effets de l'anthropisation, etc.

AXE 1. DOCUMENTER LA « TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN ACTION » ET EN APPRÉCIER LES EFFETS

Néanmoins, si un effort collectif sera porté sur une clarification théorique et problématiques des enjeux, l'ambition première de ce nouveau programme est bien de prendre au sérieux la manière dont les territoires et leurs acteurs s'engagent dans la transition écologique, prennent à bras le corps l'exigence d'adaptation, pour documenter la transition écologique en action(s), en s'attachant à ses « chemins », - et dans leur dimension processuelle et dans les options retenues - ainsi qu'aux effets des actions concrètes.

Le programme *POPSU Métropoles* avait montré combien la crise écologique, s'ajoutant à d'autres chocs, avait incité les grandes villes à se préoccuper davantage de leur habitabilité et à s'engager dans un nouveau cycle interterritorial reposant sur le constat d'une interdépendance avec leurs « voisins » et la nécessité de tisser de nouvelles coopérations. La question, ici centrale de la transition écologique, invite à aller plus loin dans l'analyse de l'habitabilité des villes de la manière dont elles s'ancrent dans leur géographie et ses écosystèmes. Comment repensent-elles leurs rapports avec leur environnement, ses contraintes et ressources ? Mais, s'il ne faut pas minorer le rôle des villes, et plus particulièrement des plus grandes d'entre elles, dans la transition écologique (principales émettrices, elles sont tout autant actrices des solutions), il convient aussi de l'observer dans le contexte des systèmes territoriaux échelles : celle de leur voisinage immédiat à celle du grand ou très grand territoire (du bassin versant, de la vallée fluviale, etc.). Le programme invite donc à ne pas lâcher le fil des interdépendances/coopérations, et des transactions inter territoriales qu'elles suscitent, plus que jamais de mise.

De même, s'il invite, toujours dans la continuité des travaux précédents, à observer comment la transition écologique s'engage, non seulement par l'action des pouvoirs locaux, mais aussi « par le bas », à l'initiative des acteurs socio-économiques, des habitants-usagers, de leurs associations ou collectifs, il convient d'évaluer le risque que l'approche territoriale ne débouche sur une vision par trop « localiste », formulant des solutions qui passeraient nécessairement par l'autonomie locale, voire par des formes d'apologie d'un retour à la « petite communauté de base auto-suffisante » ... L'identitaire n'est alors pas loin.

Si la transition écologique apparaît aujourd'hui comme un objectif politique incontournable, voire, un horizon indépassable, ce que ce programme cherche donc à éclairer, c'est bien d'une part, la manière dont elle se traduit, dans les territoires, par des politiques publiques, dont les modalités d'élaboration autant que les effets concrets doivent pouvoir être saisis, et d'autre part, la manière dont les problématiques territoriales d'aménagement et de développement sont renouvelées par les impératifs de la transition écologique. Les chemins de la transition écologique sont pluriels par leurs choix. Ils ne sont pas appréhendés de la même manière selon les territoires et leurs sociétés. Il existe de multiples façons de l'expérimenter au niveau spatial et social, de façon collective et individuelle. Proposer d'analyser, à l'échelle de chaque plateforme territoriale, par quel(s) chemin(s) s'engage la transition, revient à comprendre ce qui, localement, peut faciliter ou au contraire empêcher le changement, à observer ce qui émerge ici plutôt que là, à en apprécier les raisons et les leviers pour l'action.

AXE 2. UNE PREMIÈRE ESQUISSE D'UN CADRE COMMUN DE QUESTIONNEMENT

Sans préjuger ici des thématiques qui seront co-définies par les parties prenantes de chacune des plateformes, en résonance avec les préoccupations des villes et territoires qui s'engagent dans ce programme, il est néanmoins possible d'esquisser un premier cadre commun de questionnements sur les chemins de la transition autour des thématiques suivantes :

Quelle(s) définition(s) de la transition est (sont) retenue(s) localement ?

Comment la transition a-t-elle et est-elle saisie (appropriée, rejetée, contestée, transformée, etc.) dans les différentes villes/territoires du programme ? L'est-elle, de manière convergente, divergente, conflictuelle ou encore consensuelle, par les différentes strates qui composent la société locale ? Et aux différentes échelles qu'elle mobilise (de l'échelle micro locale du quartier ou de l'îlot à celle du grand territoire de projet ou des interdépendances) ? À quelles transactions/négociations/coopérations donne-t-elle lieu ?

Quelle territorialisation des dispositifs et normes nationales ?

Si la transition écologique repose sur des impératifs communs portés par l'État (dont les modalités, pour certains, sont fortement discutées) - « zéro artificialisation nette (ZAN) », « zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) », « zéro émission nette » (ZEN), ou encore « plan de sobriété énergétique » ou « plan eau », etc. -, comment « atterrissent-ils » localement ? Comment sont-ils contextualisés au regard des situations propres à chaque ville/territoire, selon ses caractéristiques géographiques, la pression démographique, les dynamiques politiques, économiques ou sociales ?

Quelle organisation de la gouvernance locale pour la transition ?

Comment est-elle traduite en termes de politiques publiques ? Ajoute-t-elle, à une action publique encore largement organisée en « silos », ses propres silos et instruments ? Ou contribue-t-elle à revisiter, redéfinir l'ensemble des politiques publiques (puisque, par exemple, la réduction de l'artificialisation des sols devrait conduire à repenser les politiques de l'habitat, des transports, de formation aux métiers de la construction, etc.) ? Comment les services des administrations locales se réorganisent-ils ? Comment la gouvernance territoriale se renégocie-t-elle ?

Dans un contexte d'austérité qui affecte l'action publique, la réduction des dépenses et l'introduction d'une logique de privatisation et de rationalisation (*New Public Management*) se font-elles aux dépens des impératifs écologiques ? La prise en compte des enjeux de transition écologique dans la planification et l'aménagement invite à revisiter la question des rapports public/privé dans la production urbaine.

Quelle instrumentation de la transition ?

La transition écologique nécessitant la mobilisation d'ingénieries, que sait-on au juste de ces ingénieries ? Où se construisent-elles ? Sont-elles disponibles au sein des technostructures métropolitaines, de la galaxie des agences parapubliques, dans la « société civile » ? Comment les personnels formés aux « anciennes » ingénieries se forment-ils aux nouvelles, voire, la tolèrent au sein des organisations ? Il ne s'agit pas seulement d'observer comment les professions se transforment, s'adaptent, mais quels nouveaux métiers apparaissent et avec quels effets sur l'appareil de formation. On sait le caractère performatif des indicateurs sur l'action publique. Comment s'outille-t-elle pour mesurer les effets de la transition écologique en « actes » ?

Quelles modalités de politisation du débat ?

L'horizon dit « écologique », largement présent désormais sur la scène publique, recompose-t-il les liens entre élus, techniciens et citoyens ? Si l'on peut observer une montée de la méfiance entre les sphères techniques et politiques de l'action publique locale (de nombreux élus critiquant une « politisation » des techniciens en charge des questions environnementales et, inversement, de nombreux techniciens doutant de la « compétence » des élus), n'observe-t-on pas également une défiance plus forte des citoyens dans la capacité des élus à engager « pour de bon » la transition et une réticence des seconds à s'appuyer « vraiment » sur l'expertise et la capacité d'engagement des premiers ? Quant au rôle des scientifiques, fortement interrogé par la Covid, oscillant entre défiance et confiance, comment est-il réévalué à l'aune de la transition ? Quelle place occupent-ils localement, dans les diverses scènes qui participent de la transition ?

Quelle prise en considération de la différenciation et des échelles territoriales ?

La transition écologique met en tension l'organisation des pouvoirs publics locaux et leurs relations avec l'État, quand il s'agit d'organiser une différenciation territoriale des trajectoires de transition. Ne sont-ce pas les principes même d'une décentralisation, d'abord conçue comme un transfert par bloc de compétences et un dispositif de territorialisation de la dépense publique, qui doivent, dès lors, être réinterrogés ? Quelles adaptations/reconfigurations appellent-ils pour penser l'approche en système qu'exige la transition écologique et pour organiser les transactions territoriales à l'heure de la planification écologique (entre échelons territoriaux et entre territoires) qu'elle nécessite ? S'agissant de la différenciation des trajectoires, la transition écologique invite à reconsidérer la question des rapports entre Paris et les métropoles de « province ». Peut-elle contribuer au renforcement des seconds dans leur contribution au rééquilibrage de l'espace national ? Que sait-on de la manière dont évoluent les rapports centre-périphéries (ou Paris/Province) ?

Comment embarque-t-on les citoyens ?

Si l'on s'accorde à penser que la transition ne peut se faire sans la participation active des citoyens dont les modes de vie et de consommation sont appelés à évoluer, leur attitude oscille entre militance, engagement, indifférence ou renoncement. Par quels processus est-il envisagé d'embarquer l'ensemble des citoyens dans un « chemin de transition » consenti, à l'heure où le renforcement des inégalités sociales rend, dans les transformations à venir, l'impératif de justice sociale particulièrement sensible : gages à donner ? Récit à construire ? « Jeu » démocratique à refonder ? etc.

Comment est-il répondu à la demande de justice sociale ?

La transition écologique apparaît comme une question éminemment politique qui suscite tensions et conflits, autour de laquelle des oppositions d'intérêts et des clivages idéologiques se structurent, quant à la manière d'adapter les systèmes socio-économiques ou de répartir l'effort de sobriété. En matière de dérèglements, ou d'empreinte carbone ou encore d'atteintes à l'environnement, la responsabilité n'est pas également partagée, que ce soit entre États, entre territoires, entre groupes sociaux ou entre individus. Il en est de même en ce qui concerne la capacité à échapper ou s'adapter à leurs effets. S'il existe une grande variété de degré d'exposition aux risques climatiques et de contribution à la dégradation des environnements, comment documenter l'impact différencié des différentes pratiques et activités sur ces dérèglements ? Comment les gouvernements locaux prennent-ils en charge ces inégalités afin que la contribution à la transition écologique soit proportionnée et socialement juste ? Le sentiment d'injustice fortement ressenti par une partie des citoyens (qui s'est exprimé à diverses reprises : à l'occasion de l'abaissement de la vitesse à 80km/h dans les départements ruraux ; ou de la volonté de mettre en place la

taxe carbone ; ou encore lors de l'instauration des ZFEm) interroge la manière dont l'action publique environnementale s'élabore ? Si les politiques environnementales ne sont pas, par nature, inégalitaires, la manière dont elles sont souvent construites les rend inégalitaires. Comment peuvent-elles répondre à l'exigence de justice sociale ?

AXE 3. LA RECONDUCTION D'UNE MÉTHODOLOGIE ÉPROUVÉE, MAIS DE NOUVELLES PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Reconduire l'ADN des programmes POPSU

En premier lieu, Il convient de rappeler brièvement les grands principes organisateurs du programme *POPSU Transitions* : Ils reposent sur la mise en place, par territoire, d'une plateforme associant chercheurs/élus/professionnels de la « fabrique urbaine et territoriale » auxquels peuvent s'adjoindre, au gré des situations locales, d'autres parties prenantes, en particulier les agences d'urbanisme, mais aussi des instances émanant de la société civile (conseil de développement par exemple, etc.) ; sur la co-définition, par chaque plateforme, des thématiques plus précises touchant à la transition socio-écologique qui seront mises, localement, au travail, thématiques identifiées par les services et élus des collectivités, en rapport avec leurs priorités et qui feront l'objet d'une problématisation par les chercheurs ; sur l'inscription des travaux des plateformes dans une trame problématique commune (« éclairer les chemins de transition »), dont cette première note constitue l'ébauche ; sur l'élaboration d'un dispositif national de mise en discussion/débat des résultats des recherches permettant leur capitalisation ; sur la valorisation et la diffusion des résultats « au fil de l'eau » et dans des formats ou modalités largement accessibles (collection d'ouvrages aux éditions Autrement, webséries documentaires avec l'agence Capa, notes rapides co-produites avec France urbaine, etc.).

En second lieu, instruit par les limites du programme précédent, le programme **POPSU Transitions** s'attachera tout particulièrement à construire les conditions d'une comparaison plus solide et à poursuivre la réflexion sur de nouvelles modalités de valorisation et de diffusion des savoirs produits.

Mieux investir le travail comparatif entre plateformes

Comparer, comparer, comparer...

Le programme *POPSU Transitions* reconduira des dispositifs expérimentés dans le programme précédent qui ont fait la preuve de leur utilité : un séminaire annuel de programme (réunissant, à Arc-et-Senans, autour du conseil stratégique, les binômes responsables des plateformes et les partenaires du programme) introduit par une note de synthèse, émanant d'une lecture transversale des travaux et de leurs avancées, qui a permis de poser les jalons d'une démarche comparative : des forums (Strasbourg et Grenoble) et des ateliers thématiques (6) autorisant des comparaisons inter plateformes sur une thématique partagée entre plusieurs plateformes, sans néanmoins que leurs apports n'aient toujours été reversés, à l'échelle du programme, à l'ensemble de la communauté de travail *POPSU*.

Mais il conviendra de mieux organiser les conditions de la comparaison inter plateformes, par :

— La documentation des enjeux de la transition écologique par des données fiables et la production d'indicateurs permettant d'en mesurer « l'avancée ». Si ce travail pourra s'engager à l'échelle de chaque plateforme, en relation avec les services qui développent, depuis plusieurs années, des observatoires et systèmes d'informations, intégrant tout ou partie des enjeux de transition. Il conviendra cependant de l'inscrire dans une réflexion nationale afin de permettre la comparaison. Cette réflexion sera

conduite, en particulier, avec les agences d'urbanisme, au niveau local, et la FNAU au niveau national. Elle pourra également mobiliser d'autres instances productrices d'observations territorialisées (ANCT, CEREMA, ADEME, etc.). Ce sera l'occasion de poser, à ces deux échelles (locale et nationale), la question de l'accès aux données et de ses conditions, avec pour objectif d'en faciliter l'accès libre et gratuit.

– La définition d'ateliers thématiques – ce qui pourra être fait lors du séminaire de lancement du programme à Saintes fin août 2023 -, au croisement des thématiques retenues par les plateformes et des compétences/intérêts des membres de la direction scientifique du programme, susceptibles d'accompagner le programme tout au long de son déroulement.

– L'élaboration d'axes de recherche inter-plateformes permettant d'inscrire la comparaison au cœur même des analyses. C'est, par exemple, le cas de la question fluviale commune aux plateformes de Lyon, Strasbourg et Rouen. Il pourra également en être de même pour d'autres questions partagées entre plusieurs plateformes (ainsi de la gestion des sols, du rapport au littoral, de la décarbonation de l'industrie, etc.).

L'inscription des projets des plateformes dans une problématique commune (suffisamment large cependant pour faire écho aux préoccupations locales et ne pas les contraindre) facilitera un travail comparatif qui cherchera à comprendre ce qui fait varier les situations, ce qui explique les trajectoires différentes, la diversité des choix politiques effectués, etc.

Construire une mise en regard à l'échelle internationale

Mais l'ambition nouvelle, propre à ce programme est de déborder, dans ce travail comparatif, les frontières du territoire national et de créer les conditions d'une mise en regard à l'échelle internationale, pour répondre à la question de l'existence (ou non) d'une spécificité dans les trajectoires françaises de transition écologique, ou encore dans sa gouvernance ... Les politiques publiques de transition sont-elles en avance, en retard, en décalage ?

Partant du constat d'une relative discrétion des chercheurs et acteurs territoriaux français dans leur positionnement international, qu'il s'agisse de participer à des recherches comparées, ou de partager les bonnes pratiques des politiques publiques locales de transition, le programme *POPSU Transitions*, à son amorce, souhaite positionner l'ensemble de ses travaux dans une perspective d'internationalisation des recherches et des retours d'expérience. Il ne s'agit pas seulement, ici, d'établir une veille scientifique internationale, ou de « porter le regard ailleurs » ou encore de pratiquer « un décentrement de l'analyse », mais bien d'enrichir les réflexions sur la gouvernance et les politiques publiques locales à partir d'un positionnement international qui suppose d'organiser une présence dans les arènes de discussion et de débat qui se sont développées au niveau européen en particulier.

Au-delà de cette affirmation de principe, les modes opératoires de cette mise en regard à l'échelle internationale des travaux du programme *POPSU Transitions*, restent à définir.

Poursuivre le renouvellement des pratiques et modalités de la diffusion

Diffuser, diffuser, diffuser...

Si, en la matière, le programme *POPSU Métropoles* a innové, par la publication de livrets adressés à un public plus large que celui des seuls spécialistes (chercheurs ou professionnels), par l'organisation, à l'échelle de certaines plateformes, de modalités nouvelles de restitution des travaux, par l'expérimentation d'événements nationaux aux formats renouvelés, cela ne dispense pas ce programme de poursuivre le renouvellement des dispositifs de diffusion et d'appropriation des résultats des

recherches ; de le porter vers un public encore plus large, celui des citoyens « ordinaires », selon des modalités et formats à inventer pour que l'effort d'intelligence collective consenti dans le programme puisse nourrir le débat public. Un projet de websérie documentaire avec l'agence Capa est ainsi en cours de construction par la direction de programme.

À l'heure où la recherche est interrogée sur sa place dans la société, où les citoyens sont curieux de comprendre « la science », où les opérateurs de recherche promeuvent une science « participative, le programme *POPSU Transitions* qui repose sur un dispositif de recherche embarquée associant acteurs et chercheurs, pourrait y répondre, en allant plus loin : il pourrait, par exemple, contribuer à élucider quelques-uns des « mystères » de la « petite fabrique de la recherche » dans les sciences humaines et sociales, pour rendre plus accessible l'élaboration du savoir, par la rédaction de « cahiers de bord », racontant comment, dans un processus de recherche in itinere, la connaissance naît aussi de l'interaction/confrontation avec le terrain et ses acteurs.

RESPONSABLES SCIENTIFIQUES DE POPSU TRANSITIONS

Marie-Christine Jaillet, CNRS-LISST, Principal Investigator de POPSU Transitions

et

Sabine Barles, Université Paris 1, Géographie-Cités

Xavier Desjardins, Sorbonne Université, Médiations

Renaud Le Goix, Université Paris Cité, Géographie-Cités

Magali Talandier, Université Grenoble Alpes, PACTE

Gilles Pinson, Sciences Po Bordeaux, Centre Emile Durkheim

+ + + + + + + + + +

CONTACT

Nicolas Maisetti, Directeur du programme POPSU Transitions

nicolas.maisetti@developpement-durable.gouv.fr

+33 (0) 1 40 81 99 97